

“DON'T PLAY WITH MY FUTURE”

Esquisse d'un débat sur la parentalité

Entre Noël et le jour de l'an, Christian Bachmann est décédé, seul, à son domicile.

Au-delà de la vieille amitié qui me liait à lui, il avait eu une grande influence sur mon parcours intellectuel, et aussi sur l'existence de Melampous.

L'ironie de l'Histoire a voulu que Christian, qui n'a quasiment pas connu son père, mort au camp de Mauthausen, soit parti quelques semaines après nous avoir accordé un entretien sur le thème de la paternité. Cet échange prend donc un relief particulier. Sa mort intervient au moment où il accomplissait l'exploit de faire reconnaître ses idées et la richesse de sa pensée tant par les gens de terrain que par les pouvoirs politiques.

Dans cette période difficile et destructrice, son regard pénétrant et indépendant nous manquera.



Un récent ouvrage fait la description d'une société purement matrilineaire, où l'on ne connaît pas l'institution du mariage. D'un côté, l'homme n'a ni fils ni fille, de l'autre, l'enfant n'a pas de père, que ce soit en terminologie de parenté, en droit ou en fait.

Une telle société, tout de même assez rare, donne un aperçu saisissant sur la question du père. Et si l'on doutait encore que la paternité, comme la filiation, s'inscrive dans tout autre chose que la nature et ses lois, nous voilà en présence d'une preuve remarquable de cette ignorance naturelle. Aussi faut-il bien « reconnaître » la paternité comme un produit uniquement culturel, une construction institutionnelle, au risque tout simplement pour elle de n'être pas. Elle nécessite une démarche morale et intellectuelle pour prétendre à quelque réalité, pour prendre quelque consistance dans nos esprits et dans nos cœurs. Au-delà donc de la nature, où elle figure si peu, la paternité crée des liens de droit entre les individus. Et elle concentre toute sa finalité dans la Transmission. Un père ne se donne pour père que par la parole.

Après nous être intéressés à la « Fraternité », il nous a paru logique de consacrer un numéro de Melampous à la fonction paternelle. En traitant la question de la place du père (et de son dit) dans nos sociétés, et pour ce qui nous concerne plus directement dans la justice des mineurs.

Et puis, entre les mésaventures post mortem d'Yves Montand – qui réfèrent à la possibilité d'un individu supposé père de s'opposer à l'établissement d'une filiation – et les propos virulents du Premier ministre britannique sur les moyens répressifs pour « forcer des pères à être pères », ou encore la prise de position du ministre de l'Intérieur, lors d'un colloque à Villepinte, en novembre 1997, sur la délinquance juvénile et la sécurité, l'actualité montre combien la question du père préoccupe la société. Et au-delà de la question paternelle la fonction parentale elle-même.

Volontairement, nous avons abordé ce sujet, non pas du point de vue de la fonction intime, affective et sexuée du père, mais dans sa fonction institutionnelle de parentalité, impensable sans prise de conscience d'un rapport de générations. Lieux où père et mère figurent décisivement. Et, en manière de conclusion à ce cahier consacré au père, Hubert de Maximy nous parle de sa mère. Une invitation à se rappeler quelque vérité.

¹ Cai HUA, Une société sans mari, les Na de Chine, PUF, 1997.

En matière de justice des mineurs, qu'observons-nous aujourd'hui ? Dans le système français tel qu'il est élaboré par l'ordonnance du 2 février 1945 sur la délinquance juvénile, puis par la loi du 4 juin 1970 sur l'assistance éducative, l'Etat choisit d'exercer un véritable rôle parental. Il délègue le soin d'encadrer l'exercice de l'autorité dans la famille à des magistrats et à des équipes éducatives spécialisées. Ce faisant, il érige le droit à l'éducation en valeur démocratique, préfigurant en cela l'un des apports fondamentaux de la Convention internationale sur les droits de l'enfant.

Actuellement s'opère un véritable changement d'orientation, comme on a pu le voir à Villepinte. L'impatience sociale, la nécessité d'une réponse rapide à la délinquance des jeunes, le sentiment légitime d'abandon vécu par les habitants de cités de banlieues, tout cela finit par laisser croire que le parti pris éducatif de l'Etat se résume à une pure utopie, qu'il relève d'un paternalisme dépassé et insupportable, dont il faut se défaire au plus vite. Une telle réaction nous semble particulièrement grave.

En effet, elle engage subrepticement une modification de la fonction même de l'Etat dans ses liens avec les enfants. D'un Etat qui assume sa fonction éducative nous glissons lentement vers une idéologie, certes démocratique, mais fort éloignée de notre conception de la République. Conception qu'une large part de la population française et de son personnel politique, au-delà des clivages droite-gauche, partage et défend. En somme, l'orientation qui se dessine relève de la conception anglo-saxonne de l'Etat. La fonction éducative y est délibérément renvoyée aux diverses communautés ethniques ou sociologiques, et l'Etat se réserve la fonction punitive. « Dur avec le crime, dur avec les causes du crime » : ce slogan du parti travailliste britannique lors des dernières élections reflète fidèlement les priorités de nos voisins. Ainsi, la punition, espèce de panacée étatique, légitime une violence chargée de réguler les risques d'une société elle-même violente, fût-ce par le recours aux moyens extrêmes. Aux Etats-Unis, on applique la peine de mort aux mineurs ; en Grande-Bretagne, de lourdes et longues sanctions pénales frappent des enfants vraiment très jeunes (voir l'affaire de Liverpool)...

Dans une telle perspective, comment s'étonner que la famille soit de plus en plus perçue et vécue comme un réseau de solidarités affectives, comme un refuge contre la dureté des temps, et non plus comme le premier maillon éducatif et social ? Rôle que tend désormais à jouer avec plus ou moins de bonheur l'école, voire la justice des mineurs.

Sans nous voiler la face devant les modifications profondes de la délinquance juvénile observées depuis 1945 (rajeunissement et accroissement des violences petite et moyenne, émergence d'une délinquance d'exclusion, généralisation dans certains secteurs des transgressions pénales sur fond d'incivilités), ne nous précipitons pas pour autant, victimes d'un réalisme à courte vue, sur des solutions dont les effets pourraient se révéler dramatiques dans un avenir proche. Les premiers propos d'Elisabeth Guigou, garde des Sceaux, permettent d'espérer un véritable échange sur cette question.

Ne négligeons donc pas le rôle de l'Etat, dans sa médiation au sein du face-à-face souvent problématique entre parents et enfants. L'enjeu est d'importance. Est-ce que l'Etat est prêt à aménager pour tous un accès à la citoyenneté ? Ou préfère-t-il à renvoyer les jeunes à une escalade de la violence et à la séduction des affiliations dangereuses, comme la toxicomanie et les sectes ?

Peut-être le débat, oh combien nécessaire, sur la justice des mineurs sera-t-il enrichi par cette septième livraison de Melampous. Autour de la question de la paternité, et plus avant de la parentalité, s'expriment les réactions de personnalités diverses : politiques, sociologues, philosophes, anthropologues, linguistes, et aussi magistrats, éducateurs et assistants sociaux. Gageons que cette pluralité ouvre des perspectives enrichissantes et précieuses, et fournisse des propositions sur ce qui constitue la pierre angulaire des difficultés de notre jeunesse : la crise de l'Autorité parentale.

« Don't play with my future », prévient une affiche récemment apparue dans nos villes. Au-dessus de cette prière, une petite fille nous regarde, songeuse. ●